



CA 2019-2020

Procès-verbal de la 1^{ière} réunion du Conseil d'administration de l'Association des entraîneurs de natation du Québec tenue par conférence téléphonique, le 17 octobre 2019 à 10h30 sous la présidence de Monsieur Martin Gingras

Étaient présents : Martin Gingras
 Alexandre Gendron
 Pierre Lamy
 Marie Bergeron
 Michel Tremblay

Absence motivée : Sylvie Letarte

Personne-ressource : Bernard Charron

CA 2019-2020-1.1 Ouverture de l'assemblée

Monsieur Martin Gingras déclare l'assemblée ouverte à 10h30

CA 2019-2020-1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

MOTION CA2019-2020– 1.1 Proposée par Mme Marie Bergeron
 Appuyée par M. Michel Tremblay

«Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.»

Acceptée à l'unanimité.

CA 2019-2020-1.3 Démission d'un membre du Conseil d'administration

On a reçu un courriel de Salim Laoubi qui annonce que c'est avec un immense regret qu'il se retire du conseil d'administration de l'AENQ. Il a longtemps hésité avant de prendre cette décision, mais il réalise qu'il doit absolument faire des choix pour continuer à être productif comme entraîneur. Il a eu énormément de plaisir à travailler avec des coaches dévoués du Conseil d'administration et du directeur administration.

Le conseil d'administration accepte la démission de M. Salim Laoubi du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration remercie Salim pour son dévouement et professionnalisme.

Le Conseil d'administration devrait combler ce poste lors d'un prochain conseil d'administration.

L'Administrateur nommé par le CA sera en place jusqu'à la prochaine assemblée annuelle.

CA 2019-2020-1.4 Nominations aux postes de l'exécutif AENQ 2019-2020

Il y a discussion sur les postes à l'exécutif que chacun pourrait accepter pour la prochaine année.

MOTION CA2019-2020– 1.2 Proposée par M. Martin Gingras
Appuyée par Mme Marie Bergeron

«Que les postes à l'exécutif soient comblés de la façon suivantes :
Martin Gingras, Président
Alexandre Gendron, 1^{er} Vice-président
Sylvie Letarte, 2^{ième} Vice-présidente
Pierre Lamy, Secrétaire-trésorier.»

Acceptée à l'unanimité.

Conseil d'administration 2019-2020

Président
Martin Gingras,

Courriel : Martin.Gingras@pointe-claire.ca

1^{er} Vice-président
Alexandre Gendron,

Courriel : alexgen23@hotmail.com

2^{ième} Vice-présidente
Sylvie Letarte,

Courriel : sylbaswim@globetrotter.net

Secrétaire-Trésorier
Pierre Lamy,

Courriel : plamy1963@hotmail.com

Directrice

Marie Bergeron,

Courriel : Marie.swimcoach@gmail.com

Directeur
Michel Tremblay

Courriel : micheltrémblay2403@gmail.com

Poste vacant

Courriel :

Directeur administration
Bernard Charron,

Courriel : bcharron@bell.net

CA 2019-2020-1.5

Nomination des signataires pour compte bancaire

MOTION CA2019-2020– 1.3 Proposée par Mme Marie Bergeron
Appuyée par M. Alexandre Gendron

«Il est unanimement résolu ce qui suit :

- 1) Le conseil d'administration délègue à ses représentants désignés les pouvoirs suivants :
 - emprunter de l'argent sur le crédit de la personne morale en obtenant des prêts ou avances ou sous forme de découverts, ou par l'escompte d'effets et instruments négociables, faits, tirés, acceptés ou endossés par la personne morale ou de toute autre manière;
 - émettre des obligations, débentures et autres valeurs de la personne morale, les donner en garantie ou autrement, le tout selon les conditions, modalités et considérations qu'ils jugeront appropriées;
 - hypothéquer (de façon ouverte ou fermée), céder, transporter ou affecter de quelque manière que ce soit, la totalité ou une partie des biens, meubles ou immeubles, entreprises ou droits, présents ou futurs de la personne morale, pour garantir les dites obligations, débentures ou valeurs émises, ou pour garantir tous emprunts, dettes, responsabilités, ou engagements présents ou futurs, directs ou indirects de la personne morale;

- 2) Les pouvoirs mentionnés à l'article 1 du présent règlement peuvent être exercés par le ou les représentants désignés pour la représenter à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse selon la résolution du conseil d'administration. Ces pouvoirs pourront être exercés selon les mêmes modalités que celles établies pour la signature de la personne morale à la caisse; et que le président (M. Martin Gingras), le secrétaire-trésorier (M. Pierre Lamy) et le Directeur Administration (M. Bernard Charron), soient les représentants de la personne morale à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse.

Que le nom de M. Salim Laoubi soit enlevé de la liste précédente des signataires.

Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la personne morale et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la personne morale:

- émettre, accepter, endosser, recevoir paiement, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif aux opérations de la personne morale;
- demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la personne morale;
- faire, signer et exécuter tout document nécessaire pour donner plein effet au règlement relatif aux emprunts et garanties, si un tel règlement existe;
- signer tout document ou convention utile pour la bonne marche des opérations de la personne morale.

Afin de pouvoir lier la personne morale, les représentants devront exercer leurs pouvoirs sous la signature de deux d'entre eux.

Ces mêmes personnes, mentionnées ci-haut, soient autorisées : à y faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable, avec la mention «pour dépôt seulement au crédit de la corporation» ou toute autre mention semblable; à recevoir tout effet négociable payé par la caisse et tout document, compte et pièce justificative relatifs aux opérations de la corporation auprès de la caisse et signer tout document nécessaire à cette fin.

La résolution qui précède demeurera en vigueur tant qu'elle n'aura pas été abrogée et/ou modifiée et que la caisse n'en n'aura pas été avisée par écrit».

Acceptée à l'unanimité.

CA 2019-2020-1.6 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 12 sept 2019

MOTION CA2019-2020– 1.4 Proposée par Mme Marie Bergeron
Appuyée par M. Michel Tremblay

«Que le procès-verbal soit accepté tel que présenté.»

Acceptée à l'unanimité.

CA 2019-2020-1.7 Suivi du procès-verbal de la réunion du 12 sept 2019

Suivi au sujet de la date de la rencontre de planification annuelle de visu et par Skype ou facétie.

Après discussion, il est déterminé que la rencontre aura lieu le 20 novembre de 9h00 à 15h00 au Stade Olympique.

Bernard fera la réservation de la salle auprès de la FNQ. On demandera le service du traiteur sur place pour les pauses-santés. Pour le dîner, on pourra faire venir du St-Hubert.

A l'agenda de la réunion du 20 novembre :

On discutera du type de contenu pour les entraîneurs que l'on désire avoir au Congrès 2020, la clientèle d'entraîneurs qu'on veut toucher. On tiendra en compte que ce sera aussi l'année où il se teindra un congrès national à Toronto l'automne prochain.

L'organisation d'un deuxième symposium sera aussi un sujet très important de cette réunion.

Révision de la politique de reconnaissance des entraîneurs (accès aux bourses et inscriptions congrès)

Salle et ambiance remises des méritas AENQ du vendredi soir.

CA 2019-2020-1.8 Retour sur l'AGA de l'AENQ

Une participation de 74 entraîneurs. Le quorum étant de 25 membres.

Les délégués présents ont entérinés la révision des règlements généraux de l'AENQ

Le secrétaire-trésorier et le directeur administration ont présenté les états financiers de la dernière année et le budget pour l'année 2019-2020

Il y avait 3 postes à combler au Conseil d'administration

Il y a eu des mises en nomination de 4 candidats et 3 ont acceptés.

Martin Gingras, Salim Laoubi et Pierre Lamy ont accepté.

Greg Arkhurst s'est désisté. Il est déjà membre du CA de la FNQ pour les deux prochaines années.

Le procès-verbal de l'AGA 2019 a été envoyé à tous les membres présents.

Durée des mandats des membres du CA AENQ actuels :

Alexandre Gendron (septembre 2018 à septembre 2020)

Sylvie Letarte (septembre 2018 à septembre 2020)

Marie Bergeron (septembre 2018 à septembre 2020)

Michel Tremblay (septembre 2018 à septembre 2020)

Pierre Lamy (septembre 2019 à septembre 2021)

Martin Gingras (septembre 2019 à septembre 2021)

Salim Laoubi (septembre 2019 à septembre 2021)

CA 2019-2020-1.9 Retour sur les remises de reconnaissances aux entraîneurs

Les remises de reconnaissances aux entraîneurs ont été bien appréciées.

L'addition de la remise des méritas ancienneté a été bien apprécié pour les entraîneurs de 25-30 ans d'ancienneté. De plus, les entraîneurs honorés ont chacun pris la parole avec des beaux mots d'appréciation et un retour sur leur carrière. Les jeunes entraîneurs étaient impressionnés par tout le chemin parcouru par ces vétérans de la natation.

Les plaques et cadeaux des entraîneurs absents seront présentés lors des Festivals par équipe au mois de novembre ou autres événements.

Les entraîneurs des six clubs excellence étaient présents pour ce revoir leur bannière et un chèque de 100\$ pour chacun des clubs.

Les huit entraîneurs sur onze qui ont eu une graduation du PNCE de niveau 2, 3 et 4 étaient présents pour ce revoir leur plaque et un chèque de 100\$.

Les dix-neuf entraîneurs sur vingt-six qui ont eu des records avec leurs nageurs étaient présents pour ce revoir leur plaque et un chèque de 100\$.

Une participation de 31 entraîneurs différents pour recevoir leur méritas et la bourse de 100\$ associé à leur présence au Congrès.

Les récipiendaires des bannières équipes d'entraîneurs excellence ont particulièrement appréciés cette valorisation devant leurs pairs.

La salle au Dooly's était très bien et dans une atmosphère détendue.

On en discutera lors de la révision de la politique de reconnaissance des entraîneurs en janvier 2020.

Bernard établira au cours des prochains mois une liste d'ancienneté des entraîneurs actifs de 20-25 ans au 31 août 2020 en excluant ceux qui ont été honorés cette année.

Michel Tremblay qui a été l'animateur de la soirée Méritas apporte que sujets pour discussion en préparation de la prochaine année. Des entraîneurs ont exprimés le souhait de s'asseoir et manger avant les remises de méritas.

Bernard va faire un sondage sur le congrès et la soirée Méritas avant la réunion du 20 novembre.

Il va vérifier avec Marie Lyonnais pour voir ce que la FNQ a fait comme sondage.

CA 2019-2020-1.10 Retour sur le Congrès de la natation

Bernard va préparer un sondage pour l'AENQ couvrant les conférences pour les entraîneurs et les remises de méritas AENQ et le symposium à venir. On va demander des réponses pour la mi-novembre afin que ce soit disponible pour notre rencontre du 20 novembre.

La FNQ a débuté un sondage de satisfaction du Congrès.

Les membres du CA répondront à ce sondage pour faire commentaire leurs commentaires sur le Congrès de cette année.

La FNQ devrait nous faire connaître les résultats du sondage dans les prochaines semaines.

CA 2019-2020-1.11 Rencontre de planification CA AENQ

Tel que mentionné au point 1.7 ci-haut. La rencontre aura lieu le 20 novembre au Stade Olympique de visu et par Skype ou FaceTime

A l'agenda de la réunion du 20 novembre pour le moment :

On discutera du type de contenu pour les entraîneurs que l'on désire avoir au Congrès 2020, la clientèle d'entraîneurs qu'on veut toucher. On tiendra en compte que ce sera aussi l'année où il se teindra un congrès national à Toronto l'automne prochain.

L'organisation d'un deuxième symposium sera aussi un sujet très important de cette réunion.

Révision de la politique de reconnaissance des entraîneurs (accès aux bourses et inscriptions congrès)

Salle et ambiance remises des méritas AENQ du vendredi soir.

CA 2019-2020-1.12 États des revenus et dépenses au 30 septembre 2019

Bernard commente l'état des revenus et dépenses.

Nous avons eu le rachat du dépôt à terme de 10 180,80\$

Des dépenses de 6 807,26\$ au 30 septembre 2019.

Les dépenses sont principalement associées à la Reconnaissance des entraîneurs

5 058,81\$, frais de déplacement pour congrès 675\$ et trois mois de frais d'administration du directeur administration 1050\$

CA 2019-2020-1.13 Infolettre Automne 2019

L'Infolettre Automne 2019 sera envoyé aux membres à la fin du mois d'octobre.

CA 2019-2020-1.14 Calendrier provisoire des réunions du CA AENQ 2019-2020

Jeudi 17 octobre 2019 à 10 h30

Mercredi 20 novembre (de visu et Skype au Stade Olympique de 9h00 à 15h00)

Jeudi 23 janvier 2020 à 10 h 30

Mercredi 19 février 2020 à 10 h 30

Jeudi 26 mars 2020 à 10 h 30

Jeudi 27avril 2020 à 10 h 30

Mai : 2^{ième} symposium (date à déterminer)

Jeudi 11 juin 2020 à 10 h 30

Jeudi 9 juillet 2020 à 10 h 30

Jeudi 10 septembre à 10 h 30

Les dates peuvent être ajustées au cours de l'année selon les besoins.

CA 2019-2020-1.15 Varia

a) Camp et entraînement commun FNQ

Le sujet a été placé à l'ordre du jour par Sylvie Letarte mais avec son absence, le sujet pourra être discuté plus en profondeur lors de la prochaine réunion.
C'était en rapport avec les camps de la FNQ à Québec et Montréal.

b) Demande de mentorat

Martin Gingras a reçu une demande de mentorat d'Emmy Désilets, nouvellement entraîneur-chef du CNBF (Victoriaville).

Elle mentionne qu'elle a complété son évaluation PNCE 201 (partie en entraînement). Elle est à sa première année à entraîner des athlètes de niveau plus avancé (AAA, Easterns, Junior, Para NextGen), Elle souhaite avoir accès et de collaborer avec des entraîneurs qualifiés pour la conseiller et l'outiller dans sa préparation et ses entraînements auprès de ces athlètes. Elle est ouverte à toutes suggestions.

Martin va discuter avec elle de son besoin et de quelques suggestions d'entraîneurs qui peuvent agir comme mentor.

Par la suite, l'AENQ va supporter le projet et évaluera le montant du support qui pourra être accordé.

CA 2019-2020-1.16 Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion sera le mercredi 20 novembre de 9h00 à 15h00 au Stade Olympique dans une des salles des Fédérations sportives.

CA 2019-2020-1.17 Levée de l'assemblée

MOTION CA2019-2020– 1.5 Proposée par Mme. Marie Bergeron
Appuyée par M. Michel Tremblay

« Que l'assemblée soit levée à 11h30 »

Acceptée à l'unanimité.

Martin Gingras
Président

Pierre Lamy
Secrétaire-Trésorier



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

CA 2019-2020

Procès-verbal de la 1^{ière} réunion du Conseil d'administration de l'Association des entraîneurs de natation du Québec tenue par conférence téléphonique, le 17 octobre 2019 à 10h30 sous la présidence de Monsieur Martin Gingras

Étaient présents : Martin Gingras
Alexandre Gendron
Pierre Lamy
Salim Laoubi
Marie Bergeron
Michel Tremblay

Absence motivée : Sylvie Letarte

Personne-ressource : Bernard Charron

CA 2019-2020-1.5 Nomination des signataires pour compte bancaire

MOTION CA2019-2020– 1.3 Proposée par Mme Marie Bergeron
Appuyée par M. Alexandre Gendron

«Il est unanimement résolu ce qui suit :

- 3) Le conseil d'administration délègue à ses représentants désignés les pouvoirs suivants :
- emprunter de l'argent sur le crédit de la personne morale en obtenant des prêts ou avances ou sous forme de découverts, ou par l'escompte d'effets et instruments négociables, faits, tirés, acceptés ou endossés par la personne morale ou de toute autre manière;
 - émettre des obligations, débentures et autres valeurs de la personne morale, les donner en garantie ou autrement, le tout selon les conditions, modalités et considérations qu'ils jugeront appropriées;
 - hypothéquer (de façon ouverte ou fermée), céder, transporter ou affecter de quelque

manière que ce soit, la totalité ou une partie des biens, meubles ou immeubles, entreprises ou droits, présents ou futurs de la personne morale, pour garantir les dites obligations, débetures ou valeurs émises, ou pour garantir tous emprunts, dettes, responsabilités, ou engagements présents ou futurs, directs ou indirects de la personne morale;

4) Les pouvoirs mentionnés à l'article 1 du présent règlement peuvent être exercés par le ou les représentants désignés pour la représenter à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse selon la résolution du conseil d'administration. Ces pouvoirs pourront être exercés selon les mêmes modalités que celles établies pour la signature de la personne morale à la caisse; et que le président (M. Martin Gingras), le secrétaire-trésorier (M. Pierre Lamy) et le Directeur Administration (M. Bernard Charron), soient les représentants de la personne morale à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse.

Que le nom de M. Salim Laoubi soit enlevé de la liste précédente des signataires.

Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la personne morale et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la personne morale:

- émettre, accepter, endosser, recevoir paiement, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif aux opérations de la personne morale;
- demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la personne morale;
- faire, signer et exécuter tout document nécessaire pour donner plein effet au règlement relatif aux emprunts et garanties, si un tel règlement existe;
- signer tout document ou convention utile pour la bonne marche des opérations de la personne morale.

Afin de pouvoir lier la personne morale, les représentants devront exercer leurs pouvoirs sous la signature de deux d'entre eux.

Ces mêmes personnes, mentionnées ci-haut, soient autorisées : à y faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable, avec la mention «pour dépôt seulement au crédit de la corporation» ou toute autre mention semblable; à recevoir tout effet négociable payé par la caisse et tout document, compte et pièce justificative relatifs aux opérations de la corporation auprès de la caisse et signer tout document nécessaire à cette fin.

La résolution qui précède demeurera en vigueur tant qu'elle n'aura pas été abrogée et/ou modifiée et que la caisse n'en n'aura pas été avisée par écrit».

Acceptée à l'unanimité.